

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OP3FT
DU 19 MARS 2012**

Publié par l'OP3FT, l'organisation à but non lucratif dont l'objet est de détenir,
promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme
d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Conformément à l'article 11 des Statuts de l'OP3FT, ce procès-verbal consigne les décisions prises par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 19 mars 2012.

Il sera publié et archivé sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org », accompagné d'une traduction en anglais, dès que le développement du site Web de l'OP3FT sera achevé, aux URL (Uniform Resource Locators) permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/bdmm/20120319/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/bdmm/20120319/access.html>

Le 19 mars 2012, à 9h00, le Conseil d'administration de l'OP3FT s'est réuni au siège social sur convocation de son Président.

Sont présents physiquement :

- Monsieur Amaury GRIMBERT, Président,
- Monsieur Alexis TAMAS, Administrateur,
- Monsieur Alain MARTEL, Administrateur.

Le Conseil d'administration réunissant ainsi la totalité de ses membres en fonction peut valablement délibérer.

La réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur Amaury GRIMBERT, Président du Conseil d'administration de l'OP3FT.

Monsieur Alain MARTEL est désigné comme secrétaire de la réunion.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la réunion porte sur les sujets suivants :

- Octroi d'un mandat général au Président de l'OP3FT,
- Nomination d'un Commissaire aux comptes et de son suppléant,
- Nomination des membres du Comité d'investissement,
- Signature du contrat de délégation entre l'OP3FT et l'Opérateur du Registre Central Frogans,
- Dossier de candidature du gTLD « .frogans »,
- Questions diverses.

Après avoir délibéré sur les sujets figurant à l'ordre du jour de la réunion, le Conseil d'administration prend les décisions suivantes.

OCTROI D'UN MANDAT GÉNÉRAL AU PRÉSIDENT DE L'OP3FT

Conformément aux articles 8 et 22 des Statuts de l'OP3FT, le Conseil d'administration décide d'octroyer au Président un mandat général d'une durée de 5 ans pour la mise en place de l'OP3FT et sa gestion opérationnelle, en vue de la réalisation des travaux en rapport avec la technologie Frogans détaillés à l'article 5 des Statuts de l'OP3FT, incluant l'emploi de personnel salarié, le recours à des prestataires de service, la location de locaux et l'achat d'équipements.

NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES ET DE SON SUPPLÉANT

Conformément à l'article 25 des Statuts de l'OP3FT, le Conseil d'administration a choisi sur la liste mentionnée à l'article L.822-1 du Code de commerce français, et décide de nommer :

- le Cabinet 3A CONSEIL (34 rue de Liège, 75008 Paris, France), représenté par Monsieur Marc de SALINELLES, en qualité de Commissaire aux comptes, pour une durée de 6 ans.
- Monsieur Philippe COLOMBÉ (6 rue Brey, 75017 Paris, France), en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de 6 ans.

Par ailleurs, le Conseil d'administration décide de recourir aux services du Cabinet HYART (7 rue du Four St Jacques, 60200 Compiègne, France), représenté par Monsieur Frédéric HYART, en qualité d'expert comptable.

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT

Conformément à l'article 18 des Statuts de l'OP3FT, la mission du Comité d'investissement est de « faire des propositions de politique d'investissement au Conseil d'administration en vue de placements financiers et d'en assurer le suivi, tout en pouvant lui proposer des études et des expertises ».

Le Conseil d'administration décide de nommer à ce Comité, pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 19 mars 2015, deux personnalités choisies en raison de leur qualification en matière de gestion financière et extérieures au Conseil d'administration. Il s'agit de :

- Monsieur Julien COQUET, qui a 17 années d'expérience dans l'industrie financière, principalement dans la gestion d'actifs pour compte de tiers. Il occupe aujourd'hui les fonctions de « Global Business Manager, ETF and Wealth Solutions Group » au sein de HSBC France.
- Monsieur Erik POINTILLART, qui a 36 années d'expérience dans le milieu financier français et européen, dont 12 ans en tant que Président du directoire de Écureuil Gestion en France. Il occupe aujourd'hui les fonctions de Vice-Président de l'IEFP (Institut pour l'Éducation Financière du Public).

SIGNATURE DU CONTRAT DE DÉLÉGATION ENTRE L'OP3FT ET L'OPÉRATEUR DU REGISTRE CENTRAL FROGANS

Le Conseil d'administration prend acte du projet de contrat de délégation liant l'OP3FT et la société STG Interactive S.A. Ce contrat, appelé Contrat de Délégation du Registre Central Frogans, concerne l'exploitation technique et commerciale des services d'adressage fournis par STG Interactive S.A. Ce contrat est une licence d'exploitation du Registre Central Frogans octroyée par l'OP3FT à la société STG Interactive S.A. en tant qu'Opérateur du Registre Central Frogans.

Le Conseil d'administration décide de signer le Contrat de Délégation du Registre Central Frogans.

DOSSIER DE CANDIDATURE DU GTLD « .FROGANS »

Le Conseil d'administration prend acte que, préalablement à la création de l'OP3FT, un dossier de candidature a été initié par le Fondateur de l'OP3FT auprès de l'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers), dans le cadre du programme des nouveaux gTLD (*generic Top Level Domains* ou « domaines génériques de premier niveau »).

Ce dossier de candidature, initié avec le concours de l'Afnic (Association Française pour le Nommage Internet en Coopération), a pour objet d'obtenir la délégation du gTLD « .frogans ». Le but du gTLD « .frogans » est d'assurer la sécurité, la stabilité et la fiabilité de la couche Frogans, dans l'intérêt de tous les utilisateurs de l'Internet.

Conformément à l'article 5 des Statuts de l'OP3FT, le Conseil d'administration décide de poursuivre cette candidature et prend acte que les frais de candidature auprès de l'ICANN s'élèvent à 185 000 dollars américains.

Dans la cadre de ce dossier de candidature du gTLD « .frogans », le Conseil d'administration prend acte qu'un projet de Contrat d'Opérateur Technique de Registre DNS a été initié entre le Fondateur de l'OP3FT et l'Afnic. Ce contrat porte sur deux sujets. Le premier sujet concerne les prestations de conseil relatives au dossier de candidature du gTLD « .frogans » auprès de l'ICANN. Le deuxième sujet concerne les futures prestations techniques en vue de permettre l'exploitation effective du gTLD « .frogans ».

L'Afnic a été choisie par le Fondateur pour trois raisons principales : ses compétences techniques reconnues, attestées notamment par son activité de Registre du ccTLD « .fr » (*country-code Top Level Domain* ou « domaine national de premier niveau ») ; sa localisation en France, gage de disponibilité et de facilité dans les échanges ; les tarifs compétitifs qu'elle propose pour ses prestations.

Au vu de ces éléments, le Conseil d'administration décide de poursuivre la négociation du Contrat d'Opérateur Technique de Registre DNS avec l'Afnic et de le signer.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil d'administration prend acte que le Fondateur a informé l'OP3FT d'un problème concernant la demande de Brevet « A User-Friendly Process for Interacting with Informational Content on Touchscreen Devices », publiée sous le numéro WO 2010/115744. Cette demande de Brevet a été apportée au titre de la dotation initiale de l'OP3FT, le 29 novembre 2011.

Suite à une erreur de délai commise par le Conseil du Fondateur en charge du dossier, les droits sur cette demande de Brevet ont été perdus au Japon, en Chine, en Corée du Sud et en Inde, postérieurement au 29 novembre 2011.

S'agissant d'un élément apporté à la dotation initiale, le Conseil d'administration décide d'étudier, avec le Fondateur, les possibilités de recours afin de trouver une solution dans le meilleur intérêt des utilisateurs de la technologie Frogans.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion se termine à 11h45.

Amaury GRIMBERT
Président du Conseil d'administration de l'OP3FT

Alain MARTEL
Secrétaire de la réunion

Fonds de dotation OP3FT – 6, square Mozart 75016 Paris, France
SIREN : 750 584 864 – Numéro d'annonce JOAFE N°11 du 17 mars 2012 : 1540